

Sécurité maritime : des progrès restent à faire

Depuis 7 ans, plusieurs règlements internationaux ont amélioré la sécurité maritime. Mais leur application est tributaire d'Etats parfois peu regardants et des systèmes sophistiqués de sociétés écran permettant aux donneurs d'ordre de se défaire. Et pourtant... la société Total n'a-t-elle pas fait 12 milliards d'euros de bénéfices en 2006 ?

Hier comme aujourd'hui, les Verts dénoncent l'application systématique du principe du "toujours moins cher", qui a amené les industriels du pétrole à externaliser leur activité transport.

L'atteinte à l'environnement n'est toujours pas considérée comme un préjudice. La mort des oiseaux et mammifères marins, la détérioration de la flore et de la faune côtière, la détérioration des paysages par le fuel et son nettoyage, ne coûtent rien au pollueur. Dans certains cas, le pollueur a même refusé d'indemniser des victimes, parce que le préjudice économique n'est pas le résultat de la pollution, mais des mesures de précaution prises pour l'éviter (cas des paludiers de Guérande).

C'est pourquoi Les Verts espèrent que le procès de l'Erika sera l'occasion de signifier aux véritables coupables, notamment TOTAL, quelles sont leurs responsabilités. Ce procès doit faire jurisprudence et être celui qui oblige enfin les pollueurs à indemniser l'inestimé : la nature, le vivant.